

# EXTRAIT DU REGISTRE

# des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI. M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote: Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la guestion 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET:

45 - Projet Urbain des Prés de Vaux - Site des anciennes usines Rhodiacéta - Avenant à la convention de portage des bâtiments ex-TEREVA

# Projet urbain des Prés de Vaux Site des anciennes usines Rhodiacéta Avenant à la convention de portage des bâtiments ex-TEREVA

# Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

Par délibération en date du 2 décembre 2013, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à céder les biens ex-TEREVA devenus propriété de la Ville de Besançon suite à ordonnance d'expropriation, et à confier leur gestion à la SPL Territoire 25 selon des modalités décrites dans la dite délibération, et définies dans la convention de portage signée le 12 février 2014.

Cette convention, d'une durée de 4 ans, prévoit actuellement la fin du portage au 13 février 2018. Elle peut être prolongée par voie d'avenant (cf. article 3).

Les études réalisées pendant le portage ont permis de préciser le programme des démolitions, et d'arrêter finalement le choix de la conservation de la Grande Galerie au lieu des bâtiments ex-TEREVA.

Il est proposé de prolonger d'une année le portage des bâtiments ex-TEREVA par la SPL Territoire 25.

Le prix global de rétrocession, ainsi que les modalités de paiement, tels que décrits dans l'article 6 de la convention de portage, restent inchangés.

Le calendrier des déconstructions des bâtiments de l'ancienne usine A de la Rhodiacéta prévoit des interventions avant l'échéance du portage par la SPL T25, et notamment des opérations de désamiantage qui devraient se dérouler dès l'automne 2017. Aussi, il est proposé d'autoriser la Ville de Besançon à procéder à tous travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain des Prés de Vaux, tout en précisant que ces travaux ne remettent pas en cause la valeur du bien porté.

Un avenant n° 1 à la convention est proposé en ce sens.

## **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la prolongation d'une année du portage des biens ex-TEREVA par la SPL Territoire 25,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de portage.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BODIN (2) et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 52 Contre: 0 Abstention: 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 0 3 JUIL. 2017
Contrôle de légalité